

**Conseil d'administration  
du mardi 17 mars 2020**

**Délibération n°14/2020**

**COMPTE FINANCIER 2019**

Membres en exercice : 36

Membres présents : 27

Membres représentés : 1

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié, relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu les statuts de l'université Sorbonne Université;

Vu la délibération n°64/2018 du 11 décembre 2018 du Conseil d'Administration de Sorbonne Université relatif à l'adoption du budget initial 2019 ;

Vu la délibération n°67/2019 du 10 décembre 2019 du Conseil d'Administration de Sorbonne Université relatif au budget rectificatif 2019 ;

**Article 1 :** Le Conseil d'administration de Sorbonne Université arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants au titre de l'exercice 2019 :

7 383 ETPT, dont 6 294 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 1 089 ETPT hors plafond d'emplois législatif

- Budget principal :

593 858 004,04 € d'autorisations d'engagement dont :

- 466 298 624,51 € personnel
- 101 703 840,10 € fonctionnement
- 25 855 539,43 € investissement

571 411 037,31 € de crédits de paiement, dont :

- 466 371 915,94 € personnel
- 88 468 889,65 € fonctionnement
- 16 570 231,72 € investissement

584 002 389,82 € de recettes

+ 12 591 352,51 € de solde budgétaire

- Budget annexe SAIC :

59 774 380,24 € d'autorisations d'engagement, dont :

- 33 926 323,83€ personnel
- 22 707 503,37 € fonctionnement
- 3 140 553,04 € investissement

58 047 856,31 € de crédits de paiement, dont :

- 33 938 171,19 € personnel
- 21 207 018,32 € fonctionnement
- 2 902 666,80 € investissement 75

673 541,68 € de recettes

+17 625 685,37 € de solde budgétaire

**Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- Budget principal :

- Un résultat comptable de 4 316 098, 21 €,
- Une capacité d'autofinancement de 13 666 958,91 €,
- Un apport au fonds de roulement de 12 280 393,16 €

- Budget annexe SAIC :

- Un résultat de 266 212,61 €,
- Une capacité d'autofinancement de 464 601,39 €,
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 1 104 754,85 €

Une trésorerie de l'établissement arrêtée au 31/12/2019 à 135 906 768,72 €, soit une variation positive de la trésorerie de 20 472 584,82 €.

**Article 3 :**

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat agrégé de 4 582 310,82 € et le report à nouveau de 12 328 709,98 € en réserves.

Le rapport de gestion de l'ordonnateur, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ONT APPROUVÉ PAR 23 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE  
ET 2 REFUS DE PRENDRE PART AU VOTE (26 VOTANTS)  
LE COMPTE FINANCIER 2019 ET L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019**

Le Président de Sorbonne Université



Jean CHAMBAZ